

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE de PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC PARLER

En dépit des incidents de tout genre soulevés par nos bons amis de l'ordre moral, c'est toujours la loi Ferry qui tient la corde.

Le retour à Paris, le renouvellement du Conseil d'Etat, les anathèmes de Baragnon, les épilésies de Gavardie, les rages vertes de Buffet, tout cela disparaît devant ce terrible article 7, qui décidément est un monde à soulever.

On ne se doutait pas que douze cents jésuites pesassent d'un si grand poids dans la balance des destinées d'une nation.

Il est vrai que ces douze cents jésuites sont des chefs de corps, des têtes de file, comme qui dirait douze cents colonels traînant à leur remorque ou à leur queue, douze cents régiments de cléricaux réactionnaires, ennemis de toute liberté, de tout progrès, ennemis surtout de cette gueuse de République qui se permet de toucher à l'arche sainte de la Révélation, de l'Infaillibilité et du Sylabus.

Aussi nos adversaires sont-ils vraiment plaisants à nous dire :

— Quoi, vous avez peur de douze cents moines ?

Eh non ! nous n'avons pas peur de douze cents moines, mais nous avons peur des doctrines fausses et mensongères que ces douze cents moines répandent en toute licence, et dont les derniers débats à la Chambre ont donné un édifiant échantillon.

Nous avons peur de l'esprit d'ambition dangereuse, de propagande néfaste de ces douze cents religieux, qui par artifice et duperie sont arrivés à racoler tant bien que mal un million de signatures de femmes et d'enfants.

Ce million ne forme pas la majorité du pays, tant s'en faut, mais il ne faut pas que ce million d'agités ou d'égarés trouble la tranquillité des vingt autres millions qui veulent vivre tranquilles et

ne pas se réveiller tous les matins avec un coup d'Etat ou une révolution en perspective.

C'est pourquoi il serait temps d'en finir, une bonne fois, avec cette loi Ferry, avec des lenteurs, des attermoielements calculés qui troublent et inquiètent l'opinion.

Nous en avons assez ! Nous l'avons dit et nous le répétons, la question est vidée, archi-vidée. Il n'est pas un argument pour ou contre qui n'ait été étudié, écosé, épeluché, et nous en sommes réduits à vivre de rabachages insipides.

Que M. Jules Simon, que M. Laboulaye, que leurs amis réfléchissent donc bien à ce qu'ils vont faire ; qu'ils ne se paient pas de mots vides et déclamations creuses.

Qu'ils regardent donc droit autour d'eux et considèrent les gens avec lesquels ils sont sur le point de faire campagne. Qu'ils n'oublient pas que ces hommes qui ont la bouche enfarinée du mot de liberté, sont les pires ennemis de la République, que ce sont eux qui ont renversé M. Thiers au 24 mai, qui ont mis à la porte Jules Simon lui-même au 16 mai, comme on ne renvoie pas un laquais.

Et alors ils comprendront, nous l'espérons, ce qui se cache derrière cette prétendue liberté d'enseignement, ils comprendront de quelle importance est la sacro-sainte congrégation des jésuites dans la main de nos adversaires les plus acharnés.

Mais si par impossible le centre gauche continuait à se boucher les yeux devant le péril d'une association avec les Buffet et les Broglie ; si ces hommes timides, flottants, hésitants commettaient la faute lourde de prêter les mains aux calculs des survivants de l'ordre moral...

Nous prendrions la liberté de leur rappeler qu'au-dessus de la majorité du Sénat, il y a la majorité du Congrès.

Or, cette majorité qui est l'expression véritable et souveraine de la volonté nationale, cette majorité agissant dans le cercle de ses attributions légales saura

prendre sa revanche des traquenards et des embûches dressés sous ses pas.

Si le Sénat était assez oublieux, assez imprudent pour réviser la loi Ferry au gré de la réaction, le Congrès pourrait fort bien réviser le Sénat au gré de la République.

JACQUES BARBIER

Trahir au lieu d'obéir

Les monarchiens ne peuvent se consoler du départ des fonctionnaires nommés par eux et restés à leur dévotion.

Chaque fois que le gouvernement congédie un de leurs serviteurs, ils crient plus fort que si on les écorchait tout vifs.

On les a entendus, encore cette semaine, remplir le Sénat de leurs lamentations et de leurs remontrances.

C'était M. Numa Baragnon, l'homme au visage gracieux et à la voix harmonieuse, qui interpellait le ministre de la justice au nom du parti saintement indigné.

— Qu'avez-vous fait du Conseil d'Etat ?
— Vous l'avez discrédité !
— Vous avez violé la loi !
— Vous êtes les esclaves des pétroleurs !
— Vous voulez une magistrature qui obéisse !

Il est singulier comme ces vengeurs boursofflés de la morale publique ont la mémoire courte.

Pendant qu'ils étaient au pouvoir, ils ont bouleversé trois ou quatre fois le personnel de toutes les administrations pour en créer un à leur image et ressemblance ; ils ont entrepris de faire marcher la France à coup de révocations et de procès. Ils ne s'en cachent point. Ils crient à l'abomination en se fendant la bouche, parce que la République s'avise de prendre des précautions pour être en sûreté chez elle.

Leur morale à eux, une morale fabriquée par les fils de Loyola, leur permet ces stupéfiantes contradictions. Tout leur est permis, parce qu'ils représentent la vérité, la justice, l'ordre, et qu'ils agissent pour le bien de la société. Chez leurs adversaires, tout est inique, pervers, immonde, parce qu'ils représentent l'usurpation et qu'ils ont l'esprit révolutionnaire incarné dans leurs personnes.

A en croire M. de Gavardie, les ministres républicains n'ont pas même de conscience. Ça leur est défendu.

Le Sénat a accueilli, comme ils le méritaient les reproches foudroyants de M. Numa Baragnon et les turlututaines de son copain.

doux, rembourré, et je pense y faire un somme agréable, rafraîchi de quelques consommations variées.

Pierrot. — A moi le canapé. Je pourrai m'y étendre à mon aise, et plonger la main dans le garde-manger sans me déranger.

Arlequin. — Vous ne me laissez que le lit ?

Pierrot. — Plains-toi mon gaillard, tu en feras un lit de justice.

Arlequin. — Des mots déjà ?

Pierrot. — As-tu jamais douté de mon esprit ? Je veux t'en donner une nouvelle preuve en consultant l'ami Bilboquet sur notre prise de possession.

Bilboquet !

Bilboquet. — Quelqu'un m'appelle ?

Pierrot. — Oui, une malle à prendre.

Bilboquet. — Elle est à moi !

Arlequin. — Naturellement.

Pierrot. — Que penses-tu de notre petite organisation, camarade ?

Bilboquet. — Merveilleuse, seulement vous auriez dû me garder une place à la caisse.

Pierrot. — Cela viendra, nous connaissons ton mérite ; seulement dis-moi, trouves-tu que j'aie l'air assez... législateur ?

« En cassant aux gages les clérico-royalistes du Conseil d'Etat, le gouvernement a bien fait » Telle a été la réponse de la majorité républicaine.

L'épuration du Conseil d'Etat ne signifie point, en effet, abdication par les juges de leur indépendance professionnelle, mais fonctionnement normal, régulier, honnête de ce grand corps judiciaire.

Concourait-il à la bonne renommée, au crédit de cette institution, le conseiller qui, ayant rendu des arrêts au nom de la République, s'en allait boire à la santé du Roi dans des banquets à huis-clos ?

Concourait-il au maintien des saintes traditions, le conseiller qui, sous un nom emprunté, écrivait contre le ministère et qui, à peine révoqué, a levé aussitôt le masque ?

La République n'a pas besoin d'une magistrature qui obéisse et qui rende des services.

Cette magistrature, nous l'avons connue sous l'Empire et sous le Seize-Mai. Elle « marchait » alors, humble et soumise, suivant les injonctions des audacieux qui tenaient la France en laisse.

M. Numa Baragnon préférerait sans doute une magistrature qui trahit, une magistrature qui frappât fort sur les républicains et qui daubât de son mieux les ministres.

Trahir au lieu d'obéir, pardon ! au lieu de respecter les aspirations du pays, telle est sa devise.

Nous n'insisterons pas davantage sur une pareille énormité.

M. Le Royer s'est décidé, avec un excès de politesse presque, à rayer du budget de la République les malveillants et les traîtres.

Il a fait son strict devoir.

Espérons, pour la plus grande satisfaction de M. Numa, de M. Chesnelong et de M. de Gavardie, qu'ils n'auront bientôt plus à l'interpeller : c'est lorsqu'on aura fait rendre sa toque au dernier magistrat grincheux, et que partant l'ère des « kilotombes » sera accomplie.

Réformes Universitaires

En signalant les conséquences funestes de l'enseignement cléricale, nous n'avons jamais eu la prétention de laisser croire que tout est au mieux dans l'enseignement universitaire.

Au contraire !

Depuis longtemps nous nous sommes élevé contre l'esprit de routine qui se perpétue dans les établissements de l'Etat, et

Bilboquet. — Comme feu Troplong.

Arlequin. — Et moi assez magistral ?

Bilboquet. — Tu enfonceras Perrin Dandin en personne.

Cassandre. — Et moi assez sénatorial ?

Bilboquet. — Parbleu, tu ronflas déjà !

Pierrot. — Ainsi tu considères que nous faisons bonne figure dans nos nouvelles fonctions ?

Bilboquet. — On dirait que vous n'avez fait que ça toute votre vie. Où est la malle ?

Arlequin. — Attends donc.

Pierrot. — Et si par la suite on se permettait de nous évincer de ces excellentes places ?

Bilboquet. — Vous criez qu'on vous écorche.

Pierrot. — Qu'on nous dépouille !

Arlequin. — Qu'on nous assassine !

Cassandre. — Qu'on brise notre carrière à la fleur de l'âge !

Pierrot. — Car enfin ces fauteuils, ces canapés, ces lits, tout cela nous appartient n'est-ce pas ?

Bilboquet. — Comme la malle que je vais prendre. Je le jure sur mon honneur !

Pierrot. — Alors nous sommes tranquilles. Que l'on se permette de nous déranger maintenant, — les intrus trouveront à qui parler.

Feuilleton de la RENAISSANCE

LE

Mobilier de Colombine

Comédie en deux actes

ACTE PREMIER

La scène se passe le 24 mai 1873. — Le théâtre représente l'Ordre-Moral.

Arlequin. — Ouf ! l'affaire est faite, comment par nous emparer du logis.

Pierrot. — Et du mobilier.

Cassandre. — Et de la cave.

Arlequin. — Du moment que nous prétendons diriger les affaires de Colombine, il s'agit de la faire sérieusement ou de ne pas nous en mêler.

Pierrot. — Bien dit.

Arlequin. — Ton approbation me touche. Donc il est entendu que nous allons constituer à nous trois le gouvernement de cette aimable fille. Cassandre sera le Sénat, — il a le physique et les infirmités de l'emploi.

Pierrot. — Moi, je serai la Chambre.

Arlequin. — Il s'agit de se montrer fort en gueule, voilà ton affaire.

Cassandre. — Et toi Arlequin, quelles fonctions ?

Arlequin. — Je serai le Conseil d'Etat, si vous le permettez. Mes aptitudes spéciales en jurisprudence administrative...

Pierrot. — Nous les connaissons. N'est-ce pas toi qui a rendu cet arrêt célèbre : la raison du plus fort...

Arlequin. — Si ce n'est moi, c'est mon frère ; en tous cas, soyez persuadés que je ne faillirai point à d'aussi nobles leçons.

Cassandre. — Cujas n'a qu'à se bien tenir !

Arlequin. — Soyez tranquilles, je me charge de tous les cas litigieux. Maintenant occupons nous de nous installer.

Cassandre. — Je prends ce fauteuil. Il es

contre l'absorption des études par des exercices surannés, qui ne satisfont plus aux besoins de notre époque. Indépendamment des programmes qui sont assommants, des méthodes qui sont stériles, il y a encore l'organisation des classes, le choix des maîtres, les vieilles habitudes de l'administration, qui ne méritent pas une admiration sans bornes.

Les réformes sont plus urgentes au sein de l'Université que dans n'importe quelle administration publique. Celles-ci sont atteintes en général de la lenteur paperassière et de la morgue réactionnaire; celle-là souffre d'une sorte de malaria, que lui procurent et le manque d'air et l'absence de mouvement.

Depuis quelques années, on s'est imaginé qu'il n'y avait qu'à inscrire une douzaine de millions de plus au budget de l'instruction publique, pour qu'un essor considérable fût donné à l'enseignement et qu'une jeunesse nombreuse, solidement préparée aux carrières des arts, des armes et de l'industrie, sortit chaque année de nos écoles. On a amélioré la situation de certains fonctionnaires très-intéressants, on a aidé quelques collèges dans le marasme, on a distribué par-ci par-là quelques instruments de physique, quelques cartes de géographie, quelques collections de cailloux minéralogiques et d'oiseaux empaillés: rien de plus; rien, du moins, pour le perfectionnement de l'enseignement secondaire.

Comme il y a cinq ans, comme il y a dix ans, les élèves des lycées arrivent péniblement au terme de leurs études, insuffisamment guidés, insuffisamment surveillés, astreints à des occupations qui les rebutent, ne tirant la plupart aucun profit des leçons auxquelles ils assistent pour ainsi dire automatiquement. La République, pas plus que l'Empire, ne peut compter encore sur une jeunesse savante, laborieuse, travaillée par de généreuses ambitions. Pour atteindre cet heureux résultat, l'enseignement universitaire est trop routinier, trop amalgamé, trop mesquin, et ce n'est pas nous qui reprocherions à M. Granier de Cassagnac d'en avoir fait à la tribune un tableau assombrissant.

M. Granier de Cassagnac s'est trompé seulement de but. Il a voulu rendre la République responsable d'un état de choses, qui incombe entièrement à la charge d'un gouvernement dont il fut et reste l'ardent thuriféraire. Il s'est efforcé de jeter la déconsidération sur l'enseignement secondaire de l'Etat, pour faire mousser indistinctement celui des congrégations, qui est tout aussi encombré de fruits secs et est un peu plus riche en sorbettes. M. Granier de Cassagnac, tout fier, tout bouillant, pour tomber l'Université, s'est tombé lui-même, lui, ses comparses et toute la secte cléricale.

« J'admets que votre réquisitoire est juste, lui a répondu M. Jules Ferry; mais alors, j'ai le droit de vous dire: qu'avez-vous fait de nos études? »

Oui, qu'ont-ils fait de nos études, qu'ont-ils fait de l'Université, tous ces princes de l'Eglise, tous ces pieux défenseurs de la morale orthodoxe, tous ces respectueux

caudataires de la science biblique, dont l'Empire et l'ordre moral avaient rempli non-seulement le conseil supérieur de l'instruction publique, mais encore les conseils d'Académie et les conseils départementaux?

L'influence néfaste du clergé sur l'enseignement universitaire date de 1850. Par la loi du 15 mars, habilement élaborée sous les auspices de M. de Falloux, il s'introduisit dans la place. Peu à peu, les ministres du sacripant couronné à Notre-Dame, lui en livrèrent complètement les clefs. En dernier lieu tous les règlements, tous les programmes, toutes les nominations furent à la merci de M. Dupanloup. Nous ne jurons pas qu'à l'heure d'aujourd'hui encore son ombre n'erre et ne dicte ses ordres dans le ministère de la rue Grenelle Saint-Germain.

Si l'Université est malade, si elle a le sang appauvri, si la vigueur l'abandonne, c'est des étreintes du cléricisme qu'elle perd le souffle et la vie.

Il est temps qu'on la débarrasse des docteurs en théologie, qui lui prescrivent des ordonnances et lui font avaler leurs pilules.

M. Granier de Cassagnac ne pouvait mieux dire, pour faire ressortir l'impérieuse nécessité de la poursuite de tuteurs nouveaux et de mettre à la porte les amis suspects qui se faisaient un malin plaisir de compromettre ses destinées.

Mais les évêques rendus à leurs petits séminaires et à leurs facultés catholiques, l'Université ne sera pas relevée *ipso facto*.

Ce sont les réformes d'organisation intérieure qu'il faut courageusement entreprendre.

C'en'est point par un timide « J'admets », mais par un « Je proteste » bien senti, que la République doit pouvoir répondre désormais aux détracteurs intéressés de l'enseignement national.

DOS A DOS

Le jury d'honneur, composé de quatre députés et de trois sénateurs, ayant pour mission d'éclairer la question Christophe Mayer et de vider leur différend, a prononcé son verdict.

Nous ne disons point que ce verdict a été rendu par les sept sages de la Grèce.

Une accusation formelle de « chantage financier » avait été portée du haut de la tribune. Le public attendait avec une certaine curiosité que le jour, le jour éclatant, le jour complet se fit sur cette grave imputation.

Ou M. Christophe était un imposteur, ou M. Mayer était parmi les forbans qui s'embusquent au coin des bois et mettent les gens en joue, en criant: « la bourse ou la vie! »

Le verdict n'a pas résolu ce point capital. On dirait une douche d'eau froide versée par parties égales sur les deux plaideurs.

M. Mayer a reçu réellement du Crédit foncier une somme de 25,000 fr. pour « une cause sur laquelle il n'a pu donner une explication satisfaisante. » Tout le monde peut penser ce que bon lui semble à ce sujet. C'est donc mal à M. Mayer. En laissant flatter un mystère, le jury n'a pas voulu, certes, lui être agréable.

M. Christophe a obtenu la mention de « pleine justice rendue au sentiment qui l'a inspiré. » Mais à côté de ce certificat de bonne intention que de désaveux indirects!

Il n'est pas vrai, comme l'ex-ministre l'avait avancé en propres termes, que la

rédaction de la *Lanterne* soit composée d'une bande d'individus « obéissant purement et simplement à leurs intérêts. »

Il n'est pas vrai, comme le directeur actuel du Crédit foncier l'avait formellement indiqué, qu'un volume d'articles injurieux pour cet établissement et fabriqué *ad hoc* ait été acheté à beaux deniers comptant.

Toutefois, il ressort de la décision certaines appréciations dont M. Mayer n'a pas lieu non plus de se féliciter énormément. Quelles sont les opérations peu « avouables » qui avaient besoin de 25,000 francs.

Après ce verdict, qui renvoie à peu près les parties dos à dos, non sans leur faire payer les frais de la procédure, on doit regretter que la Chambre se soit laissée entraîner par des considérations d'un caractère tout à fait privé, pour absoudre une atteinte non déguisée et non désavouée par le gouvernement contre la liberté de la presse.

Persone n'a à s'applaudir aujourd'hui de l'aventure.

Le Crédit foncier lui-même a un plomb sous l'aile.

Quelle estime faut-il avoir dans les opérations d'un établissement financier, placé sous le patronage immédiat du gouvernement et ne dédaignant pas de descendre à l'usage des billets de banque, habilement dissimulés, pour que l'opinion publique lui soit propice?

Avec l'assentiment du jury d'honneur, M. Christophe peut croire qu'en montant à la tribune, le 28 juillet 1879, il a eu une inspiration d'argent.

De l'avis de tous les gens sensés, son silence eût été d'or.

FEUILLES VOLANTES

Parlez-moi des Marseillais pour faire bien les choses!

Ils ne s'emballent pas à demi. Quand l'y stan, l'y stan.

Les légitimistes de l'endroit ont fêté la saint Henri avec un vacarme digne des « troun de l'air. »

Leur télégramme au Roy a été surtout mirobolant:

« La France est dans la misère!

« La France est avilie!

« Nous sommes honteux d'être Français!

« Vous êtes un Charlemagne, un saint Louis, un Henri IV, un Louis XIV!

« Nous voyons poindre l'aurore de la résurrection!

« Au jour marqué, vous serez le libérateur! »

Bagasses, va!

Puisqu'ils étaient en train de prophétiser à travers les fumées du Røderer, ils auraient pu faire une surprise agréable à leur roi, en lui annonçant qu'une nouvelle Sara régènerait la dynastie.

Lorsqu'on a dans le paradis un saint Ollivaint à sa disposition, on en profite.

Tout blagueurs qu'ils sont, les *fiotts* marseillais ne sont que des « mazettes. »

—o—

S'est-il rallié, ou ne s'est-il pas rallié?

Est-il toujours dans les « liens moraux » ou ne l'est-il pas?

Bourbaki, le bras droit du gouvernement de combat à Lyon, fait-il patte de velours à la République, ou ne la fait-il point?

On a bavardé toute la semaine sur ces graves conjectures.

Ce sont là des potins qui excitent, ce nous semble, un intérêt surfaît.

Le seul aveu des « liens moraux » suffit pour établir que la plupart de nos commandants de corps d'armée se sont crus jusqu'à ce jour généraux de Bonaparte et non de la France.

Quel cas la République peut-elle faire de leur loyale épée?

Supposez qu'un page du bon vieux temps

fût venu dire à son maître: « Marquis, vous me soupçonniez de conspirer votre mort pour épouser votre gracieuse dame et vous m'avez remercié. J'avoue que j'avais des liens moraux » avec madame la marquise, mais maintenant qu'elle n'est plus, ma fidélité ne peut vous être suspecte. Rendez-moi mon habit brodé et mes appointements. » Qu'aurait répondu le marquis? — Marquise, pendar, c'est trop d'impertinence ne parais plus devant moi, ou... Les généraux Bourbaki, Bataille et autres ne feraient-ils pas bien de méditer cet apologue?

—o—

Le Français, poussé par des sentiments de profonde bienveillance envers la République dont il souhaite la tranquillité et la prospérité, vient de concevoir à son usage un projet des plus ingénieux.

Il va demander qu'un météorologue des plus distingués, Nick de Périgueux ou Noret de la Drôme, par exemple, soit attaché désormais aux différents ministères.

Quand un ministre aura l'intention de soumettre aux Chambres un important projet de loi, il devra au préalable consulter l'astrologue officiel.

Toutes les fois qu'une saison bouleversée par la pluie ou la grêle sera en perspective, aucune réforme, aucun article 7, ne devra sortir des portefeuilles.

Voyez ce que l'imprévoyance des perturbations atmosphériques cause de préjudice en ce moment au gouvernement!

« Il pleut, il pleut toujours. Les foins pourrissent, les blés se couchent, la vigne jaunit, etc., etc. A coup sûr, le gouvernement n'en peut mais. Oh non! Mais le peuple raisonne un peu des yeux. Il dit que si le ciel est en courroux, c'est parce qu'on veut chasser les jésuites. »

Grand métaphysicien, le Français! Très-malin, très-original!

Mais, quand on est si spirituel, on est prêt d'être ridicule.

Au fond, le Français est peut-être marquis de ce que l'on va congédier les jésuites un temps à ne pas mettre un chien à la porte. Que ne le dit-il franchement?

La Chambre est assez humaine pour voter des parapluies aux Révérends pères.

COUPS DE CRAVATE

M. Baragnon

On le nomme l'Hercule du Gard, le remp d'Uzès? Pourquoi? Baragnon n'a jamais rien versé, n'a jamais rien garanti, ni sauvé.

A vrai dire, c'est un grotesque que ce prétendu démolisseur de République, que ce tombeur de traux. On le croit fort parce qu'il est massif, on le croit éloquent parce qu'il est boursoufflé, on le croit homme d'énergie parce qu'il est impudent.

Toutes ces croyances sont tombées l'une après l'autre comme capucins de carte. Le jour où l'homme moral a voulu s'appuyer sur ce gros homme, il a trouvé que caoutchouc et baudruche, et le ballon crevé...

Mais les politiques de l'espèce de Baragnon ne découragent pas pour si peu. On les jette par terre rebondissent comme une balle élastique. Le aplomb phénoménal les garantit, paraît-il, contre tous les camouflets, toutes les dégringolades, toutes les chutes, et chaque fois qu'il y a une sottise dire, une grossièreté à débiter, nous voyons Baragnon sortir de sa boîte ou de son ornière.

Grâce à ces allures de Bilboquet et de fantoche Baragnon ne jouit pas du moindre prestige et ses gros mots ne tirent pas à conséquence.

Alors qu'il était secrétaire d'Etat de l'ordre moral, alors qu'il voulait « faire marcher la France », les rodomontades n'effrayaient personne, volontiers lui eût tapé sur le ventre en l'appelant: « gros à cœur! »

Bilboquet. — Où serait le mérite de l'empêcher?...

Colombine. — Le drôle est cynique. Gardez en souvenir de moi!

Bilboquet. — Merci, je n'en veux plus.

Colombine. — Parce que?...

Bilboquet. — Une malle donnée ne vaut jamais une malle prise.

Colombine. — Parlez-moi de celui-là, il a franchise de sa gredinerie, tandis que les autres, écoutez-les!

Pierrot. — Au voleur!

Cassandre. — A l'assassin!

Arlequin. — A la garde!

Bilboquet. — Un beau coup de gosier!

Colombine. — N'est-ce pas?

Bilboquet. — Je n'ai jamais entendu qu'un animal crier de la sorte.

Colombine. — Quel animal?

Bilboquet. — Un renard...

Qu'une poule avait pris!

L. LECLAIR

ACTE DEUXIÈME

La scène se passe après le 14 octobre 1877.

Colombine. — Or ça, camarades, décampons et vivement...

Pierrot. — Hein, décamper! Nous sommes chez nous!

Colombine. — Perdez-vous la tête?

Cassandre. — Pierrot a raison, ce fauteuil m'appartient... Demande plutôt à Bilboquet.

Pierrot. — Ce canapé est mon bien. J'y suis, j'y reste. Interroge plutôt Bilboquet!

Arlequin. — Je ne sortirai de ce lit que par la force des bayonnettes... Consultez plutôt Bilboquet!

Colombine. — Ont-ils fini de me rompre la tête avec leur Bilboquet? Des malotrus qui se vautrent dans ma maison, sur mes tapis, sur mes meubles...

Allons, hop! démenagez...

Cassandre. — Colombine tu ne feras pas ça, ce serait une indignité!

Colombine. — Une indignité, vous voulez rire! Rentrer en possession de mon bien!

Pierrot. — Plus qu'une indignité, Colombine, un assassinat...

Arlequin. — Et une infamie... Oserais-tu profaner le sanctuaire de la justice...

Colombine. — Ou je suis bouchée ou je suis folle! Depuis quand les voleurs ont-ils le droit de se déclarer propriétaires des volés? Eh là-bas, Bilboquet, que fais-tu!

Bilboquet. — J'emporte la malle!

Colombine. — Mais cette malle est à moi!

Bilboquet. — Pardon, elle est à moi.

Colombine. — Regarde mon nom, sacripant!

Bilboquet. — Alors, elle devrait être à moi. Ce n'est qu'une nuance! Tu ne voudras pas, d'ailleurs, priver un industriel honnête de son gagne-pain!

Cassandre. — Réduire un vieillard à la misère...

Pierrot. — M'enlever le morceau de la bouche?

Arlequin. — Violenter ouvertement toutes les lois divines et humaines...

Colombine. — Il faudra les enlever de force. (Elle tire le fauteuil de Cassandre qui roule par terre.)

Cassandre. — Aïe, au secours, je suis mort, c'est un meurtre...

Là où d'autres ont su se montrer antipathiques comme Buffet, haineux comme Broglie ou odieux comme Fourtoul, Baragnon n'a pu arriver qu'au ridicule et au grotesque.

Que voulez-vous, c'est dans sa nature, dans la nature de son talent et de sa personne ! A voir ce gros homme hérissé, accusant une vague ressemblance avec Sancho-Pança, moins la finesse et le bon sens, à entendre cet organe plus éraillé que tonitruant, on se figure cet orateur conservateur et clérical, sortant plutôt d'un cabaret que d'une sacristie. Ses arguments épais ne foudroient jamais personne et ses plaisanteries de table d'hôte font hausser les épaules. Maintenant, pourquoi Baragnon s'est-il acquis une sorte de notoriété dans son parti ? Pourquoi l'a-t-on cru tellement indispensable au salut de la société, de la famille et de la religion, que l'ancien Sénat le ramassa dans la poussière électorale pour lui administrer le sacrement de l'immobilité ?

Nous l'avons dit : Baragnon en impose aux simples par son toupet, sa façon et son volume. Les pères consens d'antan ont supposé qu'un pareil champion devait nécessairement écraser ses adversaires, rien qu'en se laissant tomber dessus.

Erreur profonde, il n'y a d'écrasant en Baragnon que son outrecuidance et sa sottise, et la massue de cet Hercule poussif, n'aura jamais assommé que lui-même.

LE CERTIFICAT D'ÉTUDES

Les tacticiens de la politique édulcorée sont décidément ingénieux et fertiles en expédients.

Forcés de reconnaître que l'inspection des établissements scolaires congréganistes est un moyen illusoire pour les tenir dans le respect du gouvernement et de la loi, ils proposent, non plus la suppression pure et simple de l'article 7, mais son remplacement par une disposition d'apparence moins sévère.

Si l'on veut consentir à laisser les jésuites tranquilles, ils voteront pour le rétablissement du certificat d'études, c'est-à-dire pour l'obligation de tous les candidats aux écoles du gouvernement de terminer leurs études dans un établissement de l'Etat.

Nous doutons fort que cette combinaison soit de nature à complaire aux meneurs de l'agitation cléricale. C'est pour le coup qu'on amènerait contre la République toute la cohorte des évêques, des curés, des marguilliers et des abonnés à la vénérable *Union* ! Cette mesure restrictive frapperait indistinctement toutes les congrégations et il n'y aurait qu'un cri pour protester contre le nouveau genre d'attentat à la liberté.

Ni M. Buffet, ni M. Keller, ni M. Chesnelong, ni notre compatriote M. Lucien Brun, ne consentiraient jamais à sacrifier les droits de toutes les maisons d'éducation religieuse, pour empêcher la mise à la porte de quelques jésuites, qui, en définitive, ne leur sont pas à tous en égale odeur de sainteté.

Toute la gent cléricale veut bien donner un coup de main pour tirer les fils de Loyola de leur situation critique ; mais les sauver aux dépens de toute la faction, c'est autre chose.

« Au diable les jésuites ! ne manqueront pas de s'écrier les maristes, les chartreux, les basiliens, si nous devons nous imposer à leur propre cause ! »

Le rétablissement du certificat d'études n'en est pas moins une heureuse idée. On l'a remis fort à propos sur le tapis. Quand le sort de l'article 7 aura été décidé, il ne sera pas inopportun d'examiner si l'Etat doit continuer de laisser les portes de toutes ses carrières ouvertes à ceux que leurs familles prennent à tâche d'élever dans le mépris de la République, dont ils acceptent la livrée et les gages.

Charbonnier a le droit d'être maître chez lui.

Imposer des conditions de fidélité à ses serviteurs, ce n'est pas violenter la conscience, ni enfreindre la liberté de tous.

Le retour partiel à la législation d'avant 1850, pour l'obtention des grades et l'admission aux écoles, ne saurait être l'équivalent de l'article 7 ; mais il pourrait très-bien en devenir un jour le complément utile.

L'ENVERS DE LA LÉGENDE

Il est certain que le bonapartisme décapité cherche à échafauder une nouvelle légende, qui pourra être exploitée plus tard et servira à duper les nigauds.

Nous disons plus tard, car pour le moment, le parti de l'Appel au peuple barbotte au fin fond de son ornière, et ce n'est pas Jérôme qui l'en retirera.

Mon Dieu, oui, Plon-Plon peut en prendre son deuil ; jamais, au grand jamais, il ne régnera en France sous l'étiquette de Napoléon V. Les hommes militants du parti, comme Cassagnac, ne veulent pas le toucher seulement avec des pincettes. On lui demande des garanties, des cautions, comme à un débiteur suspect.

Or, sans les hommes de sac et de corde, qu'est le bonapartisme ? Rien.

Du moment que Plon-Plon, avec sa prudence accoutumée, renonce à s'appuyer sur les gourindes et les gredins de Décembre, son affaire est claire. Ce n'est pas Détroyat, de l'*Estafette*, Emile, au cœur léger, ou Maurice Richard, le ministre aux beaux mollets, qui lui ceindront la couronne.

Quant au cléricisme, cet autre pilier de l'empire, il n'a pas encore digéré les cervelas du Vendredi-Saint.

Donc l'empire avec Jérôme est une mauvaise plaisanterie.

Mais, il y a le fils à Jérôme ! Qui nous dit que dans dix ans, dans vingt ans, ce gamin, devenu homme, ne cherchera pas à profiter des dispositions testamentaires de son malheureux cousin ?

Qui nous dit que l'envie ne lui prendra pas de goûter du budget français, et de remplir à son tour une de ces « missions providentielles » qui commencent généralement par un mauvais coup, pour finir dans la honte et dans la boue ?

C'est alors qu'il sera temps d'exploiter la légende qui se fabrique présentement.

Héritier de l'héroïque victime des Zou-
lous...

Successeur désigné de ce vaillant cœur, de cet enfant sublime qui mourut en combattant...

Légataire de l'épée d'Austerlitz que lui laissa la main mourante du martyr, qui, etc....

Vous voyez cela d'ici !

Déjà les journaux, dévoués à la cause, remplissent leurs colonnes des récits invraisemblables d'une lutte qui laisse bien loin derrière elle les combats d'Achille et de Léonidas.

Déjà les feuilles illustrées publient des gravures enthousiastes destinées à populariser les exploits de ce pauvre garçon, dont la mort ne fut ni plus glorieuse, ni plus utile que celle des deux soldats tombés à ses côtés.

Certes, nous ne voulons pas amoindrir, de parti-pris, le courage du jeune Bonaparte tombé dans une embuscade...

Seulement qu'on nous permette de dire qu'il n'y a là, ni prétexte à légende, ni thème à dithyrambe.

Le fils de Napoléon III est mort, comme meurent chaque jour à la guerre des milliers et des milliers de soldats, sur lesquels on ne chante pas des magnificat indéfinies.

Il ne courait pas au-devant du danger ; ce danger l'a atteint sans qu'il pût s'y dérober, voilà tout.

Si la bride d'une selle ne s'était pas cassée, si le pied avait pu tenir l'étrier, le malheureux aurait gagné au large comme ses compagnons et personne ne l'en eût blâmé.

Ne nous laissons donc pas prendre à ces récits trop intéressés, à ces fantaisies lyriques qui n'ont pas la moindre raison d'être.

Que l'Angleterre, que quelques amis plutôt élèvent une statue à l'artilleur de Woolwich, c'est leur affaire.

Ils veulent pallier ainsi la maladresse de leur état-major.

Mais nous, Français, en quoi l'aventure malheureuse de l'ex-prince nous intéresse-t-elle ?

Est-il mort pour son pays ? A-t-il sacrifié sa vie dans l'intérêt d'une cause qui nous soit précieuse ou chère ?

Pas le moins du monde.

Alors, laissons la légende, laissons l'héroïsme, laissons les images, plus ou moins coloriées, — ne regardons que l'histoire et la réalité...

Nous verrons simplement un jeune homme tué par surprise, au service d'un peuple étranger bataillant contre des Cafres qui le gênent dans son commerce.

Nous verrons prosaïquement un cadet d'artillerie anglais mort au coin d'un champ de maïs, — parce qu'il n'avait pu faire autrement.

Que ses amis, que ses parents, que sa mère le pleurent, c'est trop légitime...

Mais nous ? Nous ne lui devons pas autre chose que cette marque d'intérêt général que mérite toute victime de la guerre.

Nous devons surtout nous garer de ces

fausses légendes avec lesquelles on dupe les peuples et l'on ruine les nations.

Sans la légende de Napoléon I^{er}, nous n'aurions pas eu Napoléon III, sans la légende de Waterloo, nous n'aurions pas eu Sedan.

Pièces à l'Appui

LA PAUVRETÉ DES RÉVÉREND

Le détachement des biens de ce monde est l'un des principaux mérites, l'une des vertus théologiques des disciples de saint Ignace.

Aussi, vous ne vous douteriez jamais des efforts que font ces dignes religieux pour arriver plus misérables que le saint homme Job.

Lisez et jugez !

Chapitre des veuves riches.

Qu'on leur choisisse pour confesseurs des pères avancés en âge qui soient d'une complexion et conversation agréable.

La conversation agréable occupe une grande place, en effet, chez nos révérends.

Que ces confesseurs les dirigent dans la vue de les entretenir dans l'état de veuves, en exaltant et en faisant une énumération des avantages et des bonheurs attachés à la viduité, leur persuadant qu'elles auront par là un moyen très-efficace pour éviter les peines du purgatoire.

On ne s'attendait guère à voir le purgatoire en cette affaire, mais le purgatoire est une chose si commode et surtout d'un si bon rapport. Nous ne croyons pas qu'il existe de mines de Californie ou de champs de diamants donnant plus de dividendes à leurs actionnaires.

Voilà donc nos veuves préservées contre le démon d'un second mariage. Mais cela ne suffit pas, et nous arrivons aux grands moyens...

Il faut en outre :

1^o Gouverner les veuves dans la maison des Jésuites, ou les laisser entrer secrètement, et qu'on leur permette de se récréer avec ceux qui leur plairont le plus.

Que pensez-vous de ces récréations ! Des jeux innocents sans doute avec le portier du couvent.

2^o Montrer souvent aux veuves que la souveraine consigne consiste à se dépouiller de l'amour des choses terrestres et à en mettre en possession Jésus-Christ et ses compagnons.

Quels sont ces compagnons ! Pas difficiles à trouver, n'est-ce pas ?

3^o Engager les veuves ou les autres personnes dévotes « qui tendent à la perfection » à céder toutes leurs possessions à la Société, et à vivre de leurs revenus, dont on leur fera part perpétuellement.

Cette fois le tour est joué, et si les veuves résistent à ce siège en règle, il faut qu'elles aient le tempérament résistant.

Les agréments de la conversation, les distractions honnêtes, la crainte du purgatoire, enfin la perfection céleste.

Chapitre des malades

Nous continuons à citer :

Que les Jésuites aient dans les lieux où ils résident quelque médecin fidèle, qu'ils le recommandent et l'élèvent au-dessus de tous les autres, afin que recommandant à son tour les jésuites au-dessus de tous les autres religieux, il fasse en sorte que nous soyons appelés auprès de ses principaux malades et surtout des moribonds.

Surtout des moribonds ! Cette dernière recommandation est tout bonnement sublime. A quoi bon perdre son temps avec les autres, avec les malades qui peuvent guérir ? Parlez-nous des moribonds, voilà les gens sur lesquels il fait bon opérer.

Grâce au médecin recommandé, voilà donc nos Révérends au chevet des moribonds, et alors :

Il faut les épouvanter prudemment de l'enfer (prudemment est joli), du jugement et autres choses semblables et au moins du purgatoire, et leur dire que comme l'eau éteint le feu, l'aumône éteint le péché.

Et pour mieux faire sentir cette ingénieuse combinaison que le moribond pourrait ne pas comprendre suffisamment, on ajoute :

Qu'on ne peut mieux employer ses aumônes qu'à la nourriture et à l'entretien des personnes qui par leur vocation, etc.

Sur ce, le moribond peut s'en aller en paix, il aura fait une provision d'indulgences pour l'autre monde.

Chapitre des fées

Nous arrivons à un point délicat qui montre bien que jamais nos bons apôtres ne seront pris sans vert.

Il peut arriver que les veuves, les malades ou même les moribonds ne soient pas très-empressés à se dépouiller de leurs biens au profit de la congrégation.

Alors, comment faire pour ne pas laisser échapper le précieux magot.

Voilà le traquenard :

Que les supérieurs empruntent de l'argent des personnes riches attachées à la Compagnie, sur des billets de leur main, dont le paiement soit différé.

Qu'ensuite dans le temps d'une maladie dangereuse, on visite constamment ces personnes et qu'on les prévienne de manière qu'elles rendent le billet, car ainsi, il ne sera pas fait mention des Jésuites dans le testament, et nous y gagnerons sans nous attirer la haine des héritiers.

Après le « coup du billet » qui vaut, dans son genre, le coup du commandeur, il ne reste plus qu'à tirer l'échelle.

Maintenant, avouez que si les jésuites sont chargés des biens de ce bas-monde, que s'ils possèdent des terres, des maisons, des collèges et font bâtir des chapelles qui ressemblent à des cafés-concerts, ce n'est pas qu'ils fassent la moindre démarche pour cela, certes non...

Ils font vœu de pauvreté, mais que voulez-vous !

Dieu prodigue ses biens,
A tous ceux qui font vœu d'être siens.

THÉÂTRES

Nous constatons avec plaisir que l'activité et les efforts de M. Marck commencent à porter leurs fruits.

Le public revient aux Célestins, et surtout un public spécial qui semblait avoir abandonné notre théâtre depuis que l'administration Maurel le faisait rouler d'opérette en opérette.

Si l'opérette a du charme pour beaucoup, il faut bien se rendre compte également que pas mal de spectateurs préfèrent une pièce bien conçue, bien faite, dénotant un effort intellectuel de la part des auteurs, aux calembredaines habituelles des fournisseurs de M. Lecoq ou de M. Planquette. Or, ce sont ces spectateurs qui nous paraissent revenir aux Célestins, aujourd'hui que M. Marck essaie de relever le niveau du répertoire et de donner aux représentations de la comédie sérieuse, le relief et le soin qu'elles comportent.

Ainsi voilà deux chambrées complètes que fait la *Princesse Georges*, d'Alexandre Dumas.

Cette *Princesse Georges* est cependant une œuvre de décadence de l'auteur du *Demi-Monde*. La pièce est mal agencée, mal construite, toute l'intrigue repose sur un maquignonnage de domestiques, assez peu ragotant.

Mais Dumas s'était médiocrement préoccupé de faire une œuvre scénique, il voulait avant tout mettre au théâtre un plaidoyer en faveur du divorce et nous ne l'en blâmons point. Seulement la *Princesse Georges* aurait peut-être gagné à être traduite en conférence par M. Naquet.

Malgré ces imperfections évidemment voulues, avec un auteur de l'habileté théâtrale de Dumas, on retrouve dans cette pseudo-comédie ce style net, précis, mordant et ces réparties vibrantes qui portent toujours sur le public.

L'interprétation, sans avoir rien de transcendant, est satisfaisante dans l'ensemble.

M^{lle} Subra, qui accomplissait son troisième début dans le rôle de la *Princesse* a été admise sans opposition appréciable. Il n'y a lieu, pensons-nous, ni de s'en féliciter outre mesure, ni de trop s'en plaindre.

M^{lle} Subra paraît intelligente et consciencieuse, elle montre une certaine chaleur dans les passages de passion, mais il lui manque ce je ne sais quoi qui constitue l'artiste de race. Son dialogue est haché, son jeu un peu pointu, saccadé... nous nous tromperions fort, si M^{lle} Subra ne cherchait pas à copier un tantinet la manière de la pauvre Desclée. Le modèle n'est pas certes à dédaigner, mais il est parfois dangereux. M^{lle} Desclée, en effet, était ce qu'on appelle une nature... Son jeu essentiellement nerveux, passionné, procédait par soubresauts, par élans... Elle allait même jusqu'à bredouiller... Imité donc cela ! Les artistes de ce tempérament ne peuvent faire école et ce serait une faute de marcher trop servilement sur leurs traces, car si l'on se trompe l'erreur devient maladroite et l'on s'enferme complètement.

Ainsi il est certain que M^{lle} Subra a manqué sa scène du second acte : *Pat-en, je te chasse !* aussi bien que le mot de la fin : *Cherchez !*

Tout cela devrait être dit, non sur le ton de l'emportement violent, mais avec une colère contenue, une de ces colères rentrées que savent prendre les femmes du monde profondément blessées dans leur cœur, dans leur amour-propre, dans leur dignité, et qui ne veulent pas s'abandonner pourtant aux éclats d'une irritation vulgaire...

Ce sont là, des nuances difficiles à saisir, difficiles à rendre, mais qui constituent la supériorité d'un artiste désireuse de sortir du courant ordinaire et de la route banale où se coudoient les médiocrités.

Espérons que M^{lle} Subra y arrivera. Les autres interprètes de la *Princesse Georges* se sont tirés convenablement de leur personnage souvent ingrat.

M. Dalbert a su garder une bonne tenue de gentilhomme dévoyé, M. Riva sent un peu trop son mélodrame, mais il a de bons passages.

M. Cornaglia fait un excellent notaire.

Quant à M^{me} Verteuil-Termonde, irréprochable comme plasticien, il lui manque la distinction mondaine d'une grande dame, qui est une drôlesse cynique assurément, mais qui doit conserver malgré cela des allures de haut ton.

Heureusement les spectateurs ont la ressource de se consoler d'une diction un peu commune, en admirant de belles épaules et un buste bien moulé. Tout n'est pas perdu.

Régates. — Demain dimanche, 27 juillet, auront lieu, dans le bassin de Villevert-Neuville, les courses de bateaux à voile et à l'aviron, organisées par la Société des Régates lyonnaises.

Cette fête nautique ne peut manquer d'attirer une foule de curieux, si le temps ne se met pas trop en travers.

Une riantة excursion sur la Saône, par un bateau à vapeur, partant du quai Saint-Antoine, à 4 h. du matin et revenant de Neuville à 7 heures du soir, suffirait déjà pour décider bien des touristes.

Saint Médard, canotiers et canotières lèvent les mains vers vous !

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable, A. ALRICY.

Lyon. — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALRICY, etc.

